
Le Ministre

EF - 00 468
N° 00 468 MINEDD/CAB/PFNPC/gak



Abidjan, le 07 MARS 2019

/-))

Mme Cristiana Paşca Palmer, PhD
Secrétaire Exécutive de la
Convention
sur la Diversité Biologique
Programme
des Nations Unies pour
l'Environnement
413 Saint-Jacques Street, Suite 800
Montreal, Quebec, Canada H2Y 1N9
Fax : +1 514 288 6588
E-mail : secretariat@cbd.int

**Objet : Demande d'assistance de la Côte d'Ivoire pour une évaluation
des risques de poissons génétiquement améliorés.**

Madame la Secrétaire Exécutive,

Par notification n° 2019-009, en date du 1er février 2019, vous avez bien voulu nous informer de la démarche à suivre pour la mise en œuvre de la décision 13 de la neuvième Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques biotechnologiques. Je vous en remercie.

Tout en approuvant ladite décision qui vise à identifier et hiérarchiser les problèmes spécifiques concernant l'évaluation des risques des organismes vivants modifiés, j'ai l'honneur de vous informer qu'en juillet 2014, notre pays par l'entremise du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a importé du Brésil, des alevins de tilapias génétiquement améliorés dénommés **Oreochromis Niloticus**.

Ces alevins ont été convoyés dans une station de recherche aquacole au centre du pays pour y être développés en vue d'assurer une autosuffisance en poissons.

Lors du démarrage de l'opération, le Département de l'Environnement dont j'ai la charge, n'a pas été associé aux travaux pour qu'au regard de la conformité au principe de précaution qu'il incarne, les dispositions idoines soient prises, notamment les mesures préventives en matière de préservation de l'environnement avant toute introduction d'un OVM ou produit d'OVM, la mise en place d'un système d'évaluation et de gestion des risques d'impact sur l'environnement et la santé humaine et animale, l'élaboration et l'opérationnalisation d'un plan d'urgence.

Ainsi, depuis quatre ans, cette activité d'élevage du tilapia transgénique se fait en Côte d'Ivoire sans qu'aucune information scientifique officielle y afférente ne soit disponible aux fins de pouvoir

répondre avec exactitude sur les conditions de son déroulement, les traits caractéristiques et comportementaux de ces poissons et enfin le stade de la production.

Au regard de ce qui précède, nous voudrions requérir auprès du Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique, l'assistance technique nécessaire en vue de réaliser une évaluation des risques des organismes vivants modifiés contenant des systèmes génétiques modifiés sur toute l'étendue du territoire.

Je vous prie de croire, **Madame la Secrétaire Exécutive**, à l'assurance de ma considération distinguée.



Joseph Séka SEKA